

## DROITS DE VOIRIE, DE PLACE ET PRET DE MATERIEL POUR L'ANNEE 2010

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010
<b><u>CHAISES</u></b>		
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne		
location de 48 heures	0,40	0,40
au-delà majoration par jour, de :	+ 0,50%	+ 0,50%
- extérieurs (associations, autres communes, etc)	0,95	0,95
<b><u>TABLES POUR 4 PERSONNES</u></b>		
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :		
• location table pour 48 heures	3,20	3,25
• au-delà, majoration par jour de :	+50%	+ 50%
- Extérieurs (associations, autres communes, etc...)	9,60	9,75
<b><i>N.B : Toutefois si après 48 heures, le matériel n'était pas rendu, il serait appliqué le tarif prévu pour les locations au profit des commerçants ou particuliers</i></b>		
<b><u>TABLES POUR 6 PERSONNES :</u></b>		
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne :		
• location table pour 48 heures	4,90	4,90
• au-delà, majoration par jour de :	+ 50%	+ 50%
- extérieurs (associations, autres communes, etc)	13,90	13,90
<b><i>N.B : Toutefois si après 48 heures, le matériel n'était pas rendu, il serait appliqué le tarif prévu pour les locations au profit des commerçants ou particuliers</i></b>		

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010
<b><u>BANCS POUR 4 PERSONNES</u></b>		
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne		
location pour 48 heures	1,75	1,75
au-delà majoration par jour, de :	+ 50%	+ 50%
- extérieurs (associations, autres communes, etc)	3,80	3,85
<b><i>N.B : Toutefois si après 48 heures, le matériel n'était pas rendu, il serait appliqué le tarif prévu pour les locations au profit des commerçants ou particuliers</i></b>		
<b><u>BARRIERES</u></b>		
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT
- pour les sociétés locales et organismes communaux		
• location table pour 5 jours	2,30	2,35
• au-delà, majoration par jour de :	+ 50%	+50%
- Extérieurs (associations, autres communes, etc...)	3,50	3,55
<b><i>N.B : Toutefois si après 48 heures, le matériel n'était pas rendu, il serait appliqué le tarif prévu pour les locations au profit des commerçants ou particuliers</i></b>		
<b><u>TRANSPORT</u></b>		
- prise en charge par un véhicule léger (V.L)	51,50	52,25
• indemnité kilométrique	0,80	0,80
- prise en charge par un véhicule lourd (P.L)	61,80	62,70
• indemnité kilométrique	1,30	1,30
- pour les associations, organismes de Compiègne	GRATUIT	GRATUIT

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010
<b><u>PODIUM ROULANT</u></b>		
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne location pour 48 heures au-delà majoration par jour, de :	61,30 + 50%	62,20 + 50%
- extérieurs (associations, autres communes, etc)	145,20	147,35
<b><i>N.B : Toutefois si après 48 heures, le matériel n'était pas rendu, il serait appliqué le tarif prévu pour les locations au profit des commerçants ou particuliers</i></b>		
<b><u>PODIUMS (éléments de 2m x 2 m x 1 m)</u></b>		
- pour les associations compiégnaises	GRATUIT	GRATUIT
- pour les particuliers et les commerçants de Compiègne ● location pour 48 heures ● au-delà, majoration par jour de :	7,40 + 50%	7,50 + 50%
- Extérieurs (associations, autres communes, etc...)	16,10	16,35
<b><i>N.B : Toutefois si après 48 heures, le matériel n'était pas rendu, il serait appliqué le tarif prévu pour les locations au profit des commerçants ou particuliers</i></b>		
<b><u>PODIUMS (éléments de 2m x 2 m x 0,50 m)</u></b>		
- pour les associations compiegnoises	GRATUIT	GRATUIT
- - pour les particuliers et les commerçants de Compiègne ● location pour 48 heures ● au-delà, majoration par jour de :	7,40 + 50%	7,50 + 50%
- Extérieurs (associations, autres communes, etc...)	16,10	16,35
<b><i>N.B : Toutefois si après 48 heures, le matériel n'était pas rendu, il serait appliqué le tarif prévu pour les locations au profit des commerçants ou particuliers</i></b>		
<b><u>PANNEAUX ELECTORAUX ou B.B.</u></b>		
- pour les associations compiegnoises	GRATUIT	GRATUIT
- - pour les particuliers et les commerçants de Compiègne location pour 48 heures	1,60	1,60
- Extérieurs (associations, autres communes, etc...)	3,60	3,60
<b><i>N.B : Toutefois si après 48 heures, le matériel n'était pas rendu, il serait appliqué le tarif prévu pour les locations au profit des commerçants ou particuliers</i></b>		

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010
<b><u>MARCHES ET HALLES</u></b>		
- Place de l'Hôtel de Ville, fleuristes : le mètre linéaire de la façade marchande	1,50	1,70
Place du Marché et dans le périmètre du marché : le mètre linéaire de la façade marchande	1,70	1,90
- Marché alimentaire et marchés de quartiers, le mètre linéaire de la façade marchande	1,50	1,70
- Les marchands ou occasionnels ou volants		3,00
<b><i>N.B : Lorsque les marchés sont organisés les jours fériés les tarifs au mètre linéaire sont doublés.</i></b>		
<b><u>FETES ET FOIRES</u></b>		
- Métiers, le m <sup>2</sup> par jour	0,35	0,35
- Voitures et caravanes, par véhicule et par jour	0,35	0,35
<b><u>FETE DES CAPUCINS</u></b>		
- Métiers et confiseries, le m <sup>2</sup> par jour	0,15	0,15
Voitures et caravanes, par véhicule et par jour	0,12	0,15
<b><u>FETE PATRONALE</u></b>		
- Métiers et confiseries, le m <sup>2</sup> par jour	0,15	0,15
- Voitures et caravanes, par véhicule et par jour	0,13	0,15
<b><u>TAXIS</u></b>		
- droit de stationnement annuel	195,00	195,00
- droit de mutation	1.580,00	1.580,00

SOUS-PRÉFECTURE  
17 DEC. 2009  
DE COMPIÈGNE (OISE)

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010
<b><u>CHANTIER</u></b>		
- droit fixe (à cumuler avec les autres droits au titre de la gestion administrative)		20,00
- Echafaudages fixes, mobiles, suspendus ou palissades, le m <sup>2</sup> au sol :		0,50
• Premiers mois par jour	0,40	/
• Du 3 <sup>ème</sup> au 12 <sup>ème</sup> mois par jour	0,25	/
• Au-delà de 12 mois (chantier longue durée), par jour	0,10	/
- dépôt de matériaux ou de gravois, le m <sup>2</sup> occupé, par jour	2,20	5,00
- occupation avec réservation de stationnement sur place non payante, par jour	5,00	5,00
- occupation d'emplacement de stationnement payant pour travaux, par jour	8,00	8,00
- occupation du sol de la voie publique par caisson ou benne amovible par jour	42,00	50,00
- appareils de levage, sapines, grues placées ou développant en saillie sur la voie publique, par unité et par jour	14,50	20,00
- Etalement (mise en sécurité des immeubles) le m <sup>2</sup> occupé, par jour :		
• les 1 <sup>ères</sup> et 2 <sup>èmes</sup> semaines		1,00
• de la 3 <sup>ème</sup> semaine à la 6 <sup>ème</sup> semaine		5,00
• au delà		8,00
<b><u>N.B</u></b> : si le passage laissé libre sur trottoir est inférieur à 1 m, il sera demandé à l'Entreprise de matérialiser, avec barrières, un couloir sur chaussée de 1 mètre.		
<b><u>TRAVAUX</u></b>		
- Surbaissement de trottoir	1.200,00	1.220,00
- Surbaissement de trottoir double		1.600,00
- branchements électriques :		
• 2 fils de 230 V	48,00	sur devis préalable
• 4 fils de 400 V	62,00	sur devis préalable

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010
<b><u>DIVERS</u></b>		/
- vitrine en saillie, éventaire le m <sup>2</sup> par an	20,90	/
- tourniquet, cartes postales et distributeurs automatiques, par appareil, par mois	3,90	
- droit d'occupation de parking (Beauregard, etc...)	124,00	125,00
- fléchage : forfait pour 6 caissons (sauf pour les manifestations gratuites)	110,00	150,00
- véhicules glaciers et matériels à usage commercial, vente ambulante, par mois et par véhicule	47,00	/
→ occupation de place de stationnement sur la voie publique pour les déménagements et emménagements		
- forfait par intervention occupation sur la voie publique (hors secteur piétonnier)	20,00	20,00
- occupation chaussée zone payante par emplacement et par jour	/	8,00
- occupation chaussée zone non payante par emplacement et par jour	/	5,00
- secteur piétonnier	/	50,00
→ chevalets hors emprise terrasse par unité et par an	45,00	45,00
→ emplacements réservés pour transports de fonds (par an) :		
• sur place de stationnement zone payante	/	2.000,00
• sur place de stationnement gratuite	/	1.200,00
→ distributeurs de magazines : par unité et par an	/	45,00
→ distributeurs de boissons, tourniquets, cartes postales le m <sup>2</sup> /an		32,00
→ autres étals : le m <sup>2</sup> /an		47,50
→ ramassage ordures ménagères par péniche amarrée et par an		3.300,00
→ télécommande zone piétonne		50,00
→ véhicules de vente ambulante par mois et par véhicule		30,00
→ coffres relais courrier par unité et par an		160,00

DESIGNATION	TARIFS 2009	TARIFS 2010
<b><u>TERRASSES HÔTELS et CAFES</u></b>		
- ouvertes forfait annuel au m <sup>2</sup>	31,70	32,00
- ouvertes sur place de stationnement payant	40,00	41,00
- fermées le m <sup>2</sup>	67,80	69,00
- contre-terrasses ouvertes le m <sup>2</sup>	31,70	/
- contre terrasses fermées le m <sup>2</sup>	67,80	/
- étalages (bans d'huîtres, coquillages, glaces, fruits, légumes, autres...)	47,00	/
- voitures réclames (vente ou démonstration), le m <sup>2</sup> par jour	6,20	/
- exposition de véhicules neufs ou d'occasion, par véhicule et par jour	8,50	/
• sur trottoir ou place de stationnement gratuite : la place		5,00
• sur place de stationnement payante : la place		8,00
<b><u>DROITS DE TOURNAGE DE FILMS ET PRISES DE VUES</u></b>		
Droit fixe	/	100,00
- Court métrage/par jour	800,00	850,00
- Long métrage/par jour	1.600,00	1600,00

SOUS-PRÉFECTURE  
17 DEC. 2009  
DE COMPIÈGNE (OISE)

REDEVANCE POUR L'ENTRETIEN DES PARKINGS PRIVES POUR  
L'ANNEE 2010

ENTRETIEN DE PARKING	REDEVANCE ANNUELLE 2009	REDEVANCE ANNUELLE 2010
Nettoyage des Parkings  SIMPLY MARKET et INTERMARCHE	3.850 €	3.910 €

SOUS-PRÉFECTURE  
17 DEC. 2009  
DE COMPIÈGNE (OISE)